



Adhérent à l'Union Confédérale des Médecins Salariés de France
17 rue du Colisée- 75008 PARIS
Tél. 01 44 13 19 06 contact@snpst.org - **Site : snpst.org**

Communiqué de presse du 5 août 2025
Quelles économies ? Quelle politique de santé ?

Dans un entretien au journal « Le Monde » ce 28 Juillet 2025, Madame Catherine VAUTRIN, Ministre du Travail et de la Santé, a annoncé « *les pistes d'économie pour le budget 2026* ». Pistes qui nous alarment, car elles vont à l'encontre et de la santé et du travail.

- **Transfert de la visite de reprise au médecin traitant** risquant d'entraîner un préjudice et une perte de chance pour le salarié qui à l'issue de son arrêt présente des séquelles de sa maladie ou de son accident, séquelles qui obèrent sa capacité à reprendre son poste. Ce salarié ne pourra bénéficier de la visite de reprise par le médecin du travail, médecin spécialiste. Cette visite de reprise sert justement à la préconisation d'aménagements des conditions de travail afin de favoriser le retour au poste et le maintien dans l'emploi. Si le maintien est impossible le médecin du travail mobilisera ses équipes et ses partenaires pour préparer le reclassement et prévenir ainsi la désinsertion professionnelle. Si le projet de M. Bayrou, était voté, il en résulterait une augmentation de la charge de travail pour des médecins généralistes déjà surchargés et pas forcément en mesure de répondre à la demande et de là une insécurité sociale pour le salarié/patient, sans parler du coût supplémentaire des nouvelles visites pour l'Assurance Maladie.

- **Franchises médicales augmentées**, pénalisant les salariés à bas revenus (faut-il rappeler qu'en France, le nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté n'a jamais été aussi élevé ?)

- **Arrêts maladie** : la suspicion est de mise ET pour les patients ET pour les médecins. Tous « tire-au-flanc » ou laxistes ? Madame Vautrin parle, à juste titre, des troubles musculo-squelettiques (première cause de maladie professionnelle), dont les arrêts et traitements ne seraient pas justifiés. Ne serait-il pas intéressant, plutôt que de stigmatiser les salariés, d'aller étudier les conditions de travail et le travail ? La seule solution thérapeutique d'un médecin est trop souvent de prescrire un arrêt de travail pour ôter le salarié d'une organisation de travail délétère.

- **Transfert de prise en charge des arrêts maladie** : faut-il rappeler que la majorité des salariés travaillent dans des entreprises de moins de 10 salariés, pour lesquels le coût de cette prise en charge sera exorbitant, voire impossible.

Madame VAUTRIN, plutôt que de pointer « l'absentéisme » des salariés, faites donc faire une étude sur le « présentéisme », tous ces salariés qui vont déjà travailler malades car ils ne peuvent pas se permettre d'arrêter le travail.

Toutes ces mesures, à charge pour les salariés et les soignants, montrent la grande méconnaissance de nos gouvernants sur le travail et sur la santé, voire sur notre système de santé et les compétences de tous ses professionnels !

Nous, professionnels de santé au travail, militons pour des conditions de travail saines et l'accès à la santé pour tous.

Contacts presse :

Siège du SNPST : contact@snpst.org, téléphone 01 44 13 19 06

Jean-Michel STERDYNIAK, secrétaire général : jmsterdyniak@orange.fr, téléphone 06 82 66 06 96

Véronique BACLE, secrétaire générale adjointe : 06 85 03 27 99